



Amiens, le 6 mars 2015

Communiqué de presse

Convention de revitalisation de Goodyear-Amiens nord La préfète a réuni le second comité d'engagement le 5 mars 2015



Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, a réuni ce jeudi 5 mars 2015 le second comité d'engagement relatif à la mise en œuvre de la convention de revitalisation de Goodyear-Amiens nord qui a été signée le 17 septembre 2014.

A titre de rappel, cette convention est destinée à redynamiser la zone d'emploi d'Amiens et l'économie locale touchée par les suppressions d'emploi. Elle s'étend sur une durée de 3 ans, avec la tenue d'un comité d'engagement au minimum une fois par trimestre. Le premier comité d'engagement avait eu lieu le 6 janvier 2015 (cf. communiqués du 17/09/14 et du 07/01/15 joints).

Ce second comité d'engagement a ainsi permis de faire état de l'avancement des actions de revitalisation financées à hauteur de 5 940 000 euros par la société Goodyear Dunlop Tires France.

Information sur le Fonds Départemental de Revitalisation des Territoires :

Pas d'actualisation depuis le précédent comité d'engagement.

Le fonds de prêts à taux réduit à destination des entreprises créatrices d'emplois :

Le comité d'engagement a décidé de soutenir 3 nouveaux projets pour un montant total de 310 000 euros et la programmation de 46 emplois sur la durée de la convention.

Ces 3 projets viennent s'ajouter aux 3 projets déjà soutenus, soit un total de 6 projets pour un montant global de 576 000 euros (310 000 + 266 000) et la programmation de 79 emplois (46 + 33).

Information sur le fonds d'aide aux entreprises qui embauchent sur le périmètre d'intervention de la convention :

116 ex-salariés de Goodyear-Amiens nord ont retrouvé un emploi (65 en CDI, dont 13 aidés par le fonds, et 51 en CDD de plus de 6 mois).

Information sur le fonds destiné à verser une aide à chaque créateur ou repreneur d'une entreprise dans le périmètre d'intervention de la convention :

Doté de 1 900 000 euros, ce fonds a permis à 43 ex-Goodyear de créer leur entreprise pour un engagement global de 710 000 euros.

Comme rappelé lors du précédent comité, de nombreux ex-salariés se sont engagés dans des formations professionnelles longues pour approfondir leurs compétences et ainsi faciliter leur reconversion. Leur retour vers l'emploi devrait être effectif dans le courant de l'année 2015 et continuera à faire l'objet d'un suivi attentif par le comité d'engagement.



Amiens, le 7 janvier 2015

Communiqué de presse

Convention de revitalisation
de Goodyear-Amiens nord
La préfète a réuni le premier comité d'engagement
le 6 janvier 2015



Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme a réuni ce mardi 6 janvier 2015 le premier comité d'engagement relatif à la mise en œuvre de la convention de revitalisation de Goodyear-Amiens nord qui a été signée le 17 septembre 2014 (cf. le communiqué du 17/09/14 joint).

A titre de rappel, cette convention est destinée à redynamiser la zone d'emploi d'Amiens et l'économie locale touchée par les suppressions d'emploi. Elle s'étend sur une durée de 3 ans, avec la tenue d'un comité d'engagement au minimum une fois par trimestre.

Présidé par la préfète, le comité d'engagement est composé :

- du président du Conseil Régional de Picardie ou de son représentant,
- du président du Conseil Général de la Somme ou de son représentant,
- d'un représentant de l'Unité Territoriale Somme de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),
- d'un représentant de la société Goodyear Dunlop Tires France,
- du maire d'Amiens ou de son représentant,
- du président d'Amiens Métropole ou de son représentant,
- du président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens ou son représentant,
- du président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Somme ou son représentant,
- du président de la Chambre d'Agriculture de la Somme ou son représentant,
- d'un représentant de Sémaphores Entreprises.

Le premier comité d'engagement qui s'est tenu le 6 janvier 2015 a ainsi permis de faire état de l'avancement des actions de revitalisation financées à hauteur de 5 940 000 euros par la société Goodyear Dunlop Tires France.

Information sur le Fonds Départemental de Revitalisation des Territoires :

A ce jour, sur les 840 000 euros abondés par la société Goodyear, 75 200 euros ont été engagés permettant la création de 28 emplois en 2015.

Le fonds de prêts à taux réduit à destination des entreprises créatrices d'emplois:

Le comité d'engagement a décidé de soutenir 3 projets pour un montant total de 266 000 euros et la programmation de 33 emplois sur la durée de la convention (2014 – 2017).

Pour mémoire, ce fonds est doté d'une enveloppe totale de 2 275 000 euros (dont une contribution de 650 000 euros de la société Goodyear Dunlop Tires France).

Information sur le fonds d'aide aux entreprises qui embauchent sur le périmètre d'intervention de la convention :

94 ex-salariés de Goodyear-Amiens nord ont retrouvé un emploi (52 en CDI, dont 10 aidés par le fonds, et 42 en CDD de plus de 6 mois).

Information sur le fonds destiné à verser une aide à chaque créateur ou repreneur d'une entreprise dans le périmètre d'intervention de la convention :

Doté de 1 900 000 euros, ce fonds a permis à 40 ex-Goodyear de créer leur entreprise pour un engagement global de 490 000 euros.

Par ailleurs, de nombreux ex-salariés se sont engagés dans des formations professionnelles longues pour approfondir leurs compétences et ainsi faciliter leur reconversion. Leur retour vers l'emploi devrait être effectif dans le courant de l'année 2015 et continuera à faire l'objet d'un suivi attentif par le comité d'engagement.



Amiens, le 17 septembre 2014

Communiqué de presse

Près de 6 millions d'euros pour la revitalisation de la zone d'emploi d'Amiens L'État et Goodyear Dunlop Tires France signent la convention de revitalisation de Goodyear-Amiens nord



Après avoir consulté les collectivités territoriales, les élus locaux et les organismes consulaires, Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme et Henry Dumortier, directeur général de la société Goodyear Dunlop Tires France ont signé le 17 septembre 2014 une convention de revitalisation destinée à redynamiser l'emploi et l'économie locale.

La revitalisation : une obligation pour redynamiser les territoires

Cette convention s'inscrit dans le cadre des dispositions du code du travail prévoyant que l'État peut assujettir à une obligation de revitalisation les grandes entreprises qui procèdent à des suppressions d'emploi pour des raisons économiques et qui affectent par leur ampleur l'équilibre d'un territoire.

Cette convention a pour but de favoriser la création d'activités et le développement d'emplois sur le bassin affecté par les suppressions d'emplois, en l'occurrence celui d'Amiens.

Une contribution de près de 6 millions d'euros pour recréer 1038 emplois

La contribution de la société Goodyear Dunlop Tires France est fixée à 4 fois le SMIC par emploi supprimé, soit 5.940.000 euros pour un objectif de 1038 emplois à recréer ou à maintenir.

Cette contribution est ventilée de la manière suivante :

- 840.000 € pour l'abondement du Fonds Départemental de Revitalisation des Territoires (objectif 155 emplois) ;
- 650.000 € pour la constitution d'un fonds de prêts à taux réduit à destination des entreprises créatrices d'emplois (objectif 238 emplois) ;
- 2.200.000 € pour la constitution d'un fonds d'aide aux entreprises qui embauchent sur le périmètre d'intervention de la convention (objectif 550 emplois) ;
- 1.900.000 € pour la création d'un fonds destiné à verser une aide à chaque créateur ou repreneur d'une entreprise dans le périmètre d'intervention de la convention (objectif 95 créateurs ou repreneurs).

La gouvernance de la convention

La mise en œuvre de cette convention associe les collectivités territoriales, les organismes consulaires, et les services de l'état à travers un comité chargé d'assurer le suivi opérationnel de l'avancement des opérations prévues ainsi qu'un comité d'engagement chargé d'examiner les demandes de financement. Ces deux comités seront réunis à l'initiative de la préfète et durant toute la durée de la convention fixée à 36 mois.